Retour à la vocation première

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1295

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015065

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des ambitions malsaines

Suisse perdrait toute crédibilité sur la scène internationale, elle qui doit déjà faire comprendre à ses partenaires les subtilités et les aléas de la démocratie directe.

La seconde proposition, issue de la commission juridique du Conseil national, est tout aussi farfelue. Elle envisage la possibilité de soumettre le Conseil fédéral à réélection en cours de législature, si les trois-quarts des membres de l'Assemblée fédérale l'exigent. Une sorte de motion de censure qui permettrait d'écarter l'un ou l'autre magistrat devenu persona non grata aux yeux du parlement. Visiblement le mauvais caractère d'Otto Stich a laissé des séquelles.

Deux remarques à ce sujet. Ce n'est jamais un magistrat mais le collège qui s'engage face au parlement. Et si un membre du gouvernement n'en fait qu'à sa tête – Otto Stich dans l'affaire de la caisse de retraite du personnel fédéral par exemple –, c'est au Conseil fédéral de le mettre au pas. Par ailleurs l'occasion s'offre au parlement tous les quatre ans de manifester sa mauvaise humeur: il n'a aucune obligation de réélire un magistrat qui ne fait pas l'affaire.

Dernier mot au parlement

Dans la logique des institutions helvétiques, parlement et gouvernement sont désignés pour la durée de la législature. Durant cette période, aucun des deux pouvoirs n'a à craindre pour son existence: pas de motion de censure, pas de dissolution comme en régime parlementaire. Cette indépendance mutuelle des deux pouvoirs ne prive pourtant pas le parlement du dernier mot. Dans le processus de décision, son poids est incontestablement supérieur à celui du Conseil fédéral qui, pour faire prévaloir son point de vue, ne dispose ni de la question de confiance d'un premier ministre, ni du droit de veto du président américain. Ouvrir la possibilité de soumettre à réélection le gouvernement ne peut donc qu'affaiblir encore la position de ce dernier, le décourager de défendre une position propre, en opposition au parlement. Pour maintenir un certain équilibre entre l'exécutif et le législatif, il faudrait alors attribuer au Conseil fédéral le droit de dissoudre l'Assemblée fédérale en cas de conflit grave. Nous avons là le scénario du régime parlementaire dont personne ne veut en Suisse.

Plutôt que de marcher sur les plates-bandes gouvernementales, pourquoi le parlement ne développe-t-il pas les moyens de contrôle et d'évaluation de l'action administrative? Dans ce domaine, il y a encore beaucoup à faire.

jd

UNIVERSITÉ

Retour à la vocation première

Dans les milieux universitaires, on parle beaucoup d'interdisciplinarité mais on la pratique peu. Manque de temps, course à la spécialisation, recherche de l'efficacité, surtout dans les sciences naturelles et techniques, n'incitent guère à jeter un regard au-delà des frontières de sa discipline, a fortiori à développer un projet commun à plusieurs disciplines.

Un forum intellectuel

Les choses pourraient changer, du moins à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Ce vendredi, Ruth Dreifuss inaugure le «Collegium helveticum» qui prend ses quartiers dans les locaux rénovés de l'ancien observatoire du Poly. L'idée vient de deux littéraires, Adolf Muschg et Iso Camartin et de deux philosophes des sciences, tous quatre professeurs à la Haute Ecole zurichoise. Leur objectif, créer un forum intellectuel, un lieu de rencontre pour toutes les disciplines du polytechnicum. Il faut dire que les sciences sociales et humaines peinent à se faire une place au soleil dans un environnement technique très scolarisé.

Le collège accueillera une dizaine d'étudiantes et d'étudiants désireux d'obtenir un doctorat ou de parfaire leur formation dans une perspective interdisciplinaire, une dizaine d'enseignants temporairement déchargés de leurs obligations académiques et un hôte étranger. Premier invité, un historien des techniques du prestigieux Massachusetts Institute of Technology; devraient suivre l'écrivaine Brigitte Kronauer, le sociologue Niklas Luhmann, des ethnologues, un psychologue.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Il s'agit bien d'un collège et non d'un lieu de passage. Si les heureux élus vont pouvoir se consacrer un semestre durant à leur projet personnel, ils se réuniront au moins une fois par semaine en séminaire, et les repas quotidiens doivent favoriser la naissance d'une véritable communauté. *jd*

Oubliés...

Au début de ce siècle, les socialistes de Suisse romande diffusaient des brochures de formation en provenance de France et de Belgique. C'est ainsi que l'on trouve encore des publications éditées à Gand, sous le titre *Abonnement Germinal*. On y découvre des textes de politique belge, et des textes de doctrine, comme celui d'Emile Vandervelde publié en 1911: *Le Socialisme contre l'Etat*. Un échantillon: «Nombre de socialistes, et aussi d'adversaires du socialisme, voient, dans ces progrès de l'Etatisation, autant de victoires partielles des idées collectivistes. C'est là, pour le moins, une exagération manifeste. La vérité est qu'en «étatisant» certaines industries, les gouvernements obéissent à des préoccupations très complexes, dont les unes sont d'ordre militaire ou fiscal, les autres d'ordre social». Vandervelde estime que l'Etat de la force doit être remplacé par l'Etat du travail, ce qui permettra de séparer l'Etat-gouvernement de l'Etat-industriel. «Le jour, en effet, où cette séparation sera effectuée, et ce jour-là seulement, il deviendra possible d'étendre la sphère d'action de l'Etat, organe de gestion, sans accroître, par le fait même, les pouvoirs de l'Etat, organe d'autorité.» C'est ainsi qu'il envisageait la voie du dépérissement de l'Etat, ainsi que la disparition des classes sociales. *cfp*